



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL 004/2024
CONSTRUCTION DE LOCAUX (BUREAUX, SALLE DE REUNION) ET
SUPPORT RESERVOIR D'EAU POUR LA RNCP ET DE L'AMPA

Pays du projet : Sénégal

Titre du projet : Action climatique féministe en Afrique de l'Ouest (ACF-AO)

Partenaire : INTERPARES

BAILLEUR : AFFAIRE MONDIALE CANADA (AMC)

Mise en œuvre par : Enda Pronat, ONG sénégalaise, basée au 54, rue Carnot – Dakar

Contact : pronat@endatiersmonde.org / +221 33 889 34 39

Durée du projet : 01/04/2023 au 31/03/2026

Janvier 2024

SOMMAIRE

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES.....	3
II. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	6
INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	6
DEFINITIONS ET PRINCIPES	6
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
PRESENTATION DES SOUMISSIONS.....	7
ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
III. REGLEMENTATION GENERALE AUX MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES ..	9
III.1. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET TECHNIQUES	9
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	9
DESCRIPTION DES TRAVAUX	12
LETTRE DE SOUMISSION.....	14
DECLARATION DU MONTANT DE LA SOUMISSION.....	15
ANNEXES.....	16
A1 : Informations Générales sur le Projet.....	16

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. **Référence de publication** : 004/2024
2. **Procédure** : Appel public ouvert
3. **Programme** : **Renforcement de capacité des femmes rurales et autochtones et des jeunes dans les régions côtières pour l'adaptation aux changements climatiques.**
4. **Financement** : AFFAIRE MONDIALE CANADA
5. **Partenaire de Mise en œuvre** : INTERPARES
6. **Autorités contractantes** : Enda Pronat

Adresse : s/c Immeuble Cheikh Hamidou kane - BP 3370 DAKAR SENEGAL

Contact Tél : (221) 33 889 34 39 - E-mail : pronat@endatiersmonde.org

7. Description du marché

Il a pour objet la fourniture de plan architectural, de plan béton armé (PBA), de devis estimatif et descriptif des travaux de construction pour des bureaux et de support de réservoir d'eau pour les poste de commandement de la RNCP, de l'AMPA et des GIE.

Pour la construction des bureaux il s'agit de :

- a. d'une construction de nouveaux locaux sur une superficie de 496m² pour le poste de commandement de la RNCP constitué de :
 - Un bureau pour le conservateur de la réserve.
 - Une salle pour abriter les réunions du comité de gestion et autres ateliers de formation.
 - Un bureau pour l'adjoint du conservateur
 - Un bureau pour le comptable mais aussi pour le comité de gestion.
 - Toilettes visiteurs
 - Cuisine
- b. d'une extension de bureaux du poste de commandement de l'AMPA pour ce cas-ci il s'agit de construire une salle de réunion à l'étage du bâtiment déjà existant. Ce dernier à un toit terrasse ce qui facilite la construction d'une pièce R+1. Au niveau de l'étage la construction à faire est répartie comme suit : - une salle de réunion - une toilette - un espace pause-café (cuisine). Le bâtiment sera raccordé au réseau déjà existant sur le bâtiment du rez de chaussée (nous ferons en sorte que la tuyauterie suive le même réseau d'évacuation déjà existant)
- c. la construction de deux support de réservoir d'eau de hauteur 5m avec un diamètre de 2,5m pour deux périmètres maraichers (à Dianah dans la commune de Kafoutine), plus 6 bassins circulaire de stockage dans le périmètre maraicher du GIE de Diannah avec les dimensions suivantes : diamètre 1,5m et hauteur 90cm

L'exécution du marché, en lot unique, se fera par bon de commande service établi par Enda Pronat.

8. Éligibilité

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales du Sénégal, surtout ceux qui résident ou ayant exécutés des prestations similaires dans la zone de Palmarin et Kafoutine. Le prestataire doit fournir une attestation de son agrément comme partenaire de la maison de production.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir les preuves attestant qu'ils ne se trouvent pas en liquidation.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires (y compris les autres sociétés faisant partie du même groupe du point de vue du droit, les autres membres du même consortium et les sous-traitants) peuvent soumettre seulement une offre. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Réunion d'information et/ou visite de site

La visite des sites à Palmarin ou Abéné est conseillée aux soumissionnaires. Cette visite devra permettre de se procurer toutes les informations qui pourront être nécessaires pour l'élaboration des offres et la conclusion d'un marché. Les frais occasionnés par une telle visite sont à la charge du soumissionnaire. Cependant, un membre de l'équipe de Enda Pronat, du poste de commandement seront sur place pour toute information utile si averti à temps (trois jours à l'avance).

12. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Toute soumission portant sur une période plus courte sera rejetée par Enda Pronat.

13. Période d'exécution

Le délai global d'exécution, incluant la commande, la livraison, l'installation est de quatre-vingt-dix jours (180) jours. La réception provisoire sera effectuée au moins 15 jours après la finalisation des travaux. Pour ce qui est de la réception définitive, elle sera programmée après 12 mois de mise en service des installations. S'agissant de la garantie, une lettre incluant tous les matériels précisera les conditions et les modalités.

14. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse suivante, tous les jours ouvrables, de 09 h à 17 h : Enda Pronat, 54, rue Carnot – Dakar ou par mail à : pronat@endatiersmonde.org - Tel : 33 889 34 39.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par email ou par téléphone à Enda Pronat, au contact suivant :

Mamadou Abdoulaye Sow,

Tél : (221) 77 164 58 02

Fix: +221 33 889 34 39

pronat@endatiersmonde.org – sowmamadouabdoulaye@yahoo.fr

15. Date limite de soumission des offres

Les soumissions rédigées en langue française devront être chiffrées en francs CFA. Elles devront être envoyées au plus tard le **26 Janvier 2024 à 18 heures** précises (GMT) à l'adresse suivante :

Enda Pronat, Immeuble Cheikh Hamidou Kane S/c 54 Rue Carnot

BP 3370 DAKAR SENEGAL Tél : (221) 77 164 58 02

pronat@endatiersmonde.org

sowmamadouabdoulaye@yahoo.fr

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

16. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des plis aura lieu en séance restreinte dans les bureaux d'Enda Pronat dans un délai maximal de sept (7) jours après la date limite de soumission.

II. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 1 : Conditions applicables

Enda Pronat se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres et aux soumissions sans que le Soumissionnaire ne puisse réclamer une indemnisation.

DEFINITIONS ET PRINCIPES

Article 2 : Définitions

Maitre d'ouvrage : Enda Pronat

Monnaie nationale : Franc CFA

Article 3 : Mise en concurrence

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les personnes physiques et morales du Sénégal, surtout ceux qui résident ou ayant exécutés des prestations similaires dans les communes de Palmarin et de Kafoutine.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 4 : Langue de soumission

La soumission et les pièces annexes, les documents contractuels et ainsi que toutes correspondances et tous documents y afférents sont établis dans la langue française.

Article 5 : Contenu de la soumission

La soumission qui est à établir et à présenter par le soumissionnaire doit comporter :

- a) La lettre de soumission dûment remplie et signée ;
 - b) La déclaration du montant de la soumission dûment remplie et signée ;
 - c) Les statuts de la société accompagnés des pièces dûment certifiées par une autorité compétente indiquant sa constitution ;
 - d) Les références du soumissionnaire dans le domaine de la construction. Les constructions réalisées dans les communes de Palmarin ou kafoutine ou communes environnantes.
 - e) Le calendrier d'exécution et un schéma d'organisation détaillés des fournitures et installations comprenant notamment un exposé sur la méthodologie et l'organisation envisagés pour la réalisation des travaux (calendrier des livraisons, la mise à disposition d'une équipe obligatoire à Palmarin et à Kafoutine, la composition des équipes d'installateurs en indiquant leurs qualifications, matériel d'installation mobilisé, calendrier des installations, formations envisagées, service après-vente et mécanismes de suivi) ;
 - f) Les spécifications techniques détaillées des fournitures et toutes les informations nécessaires pour l'évaluation des offres. Les informations sur les caractéristiques
-

techniques, les modalités de construction

g) Toutes les informations techniques nécessaires pour l'évaluation des offres ;

h) Le projet de marché en 5 exemplaires, complété, paraphé et signé.

Article 6 : Exécution du marché

6.1. L'exécution du marché, en lot unique, se fera par bon de commande établie par Enda Pronat.

6.2 Enda pronat se réserve le droit de modifier les quantités prévues au moment des commandes (passation du bon de commande), qui, dans tous les cas, n'excéderait pas 15% et de modifier certains du plan en fonction des demandes des bénéficiaires. Si l'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures requises au titre du marché résulte d'une modification des quantités qui n'excède pas 15% du montant initial du marché, les prix unitaires de l'offre resteront applicables aux quantités commandées dans les limites de cette variation et sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée par l'attributaire.

Article 7 : Indication du montant de la soumission

7.1. Les soumissions sont établies en F CFA. Le non-respect de cette prescription pourra entraîner le rejet de la soumission. Le montant total de la soumission doit être écrit en chiffres et en toutes lettres. En cas de discordance entre le montant indiqué en lettres et celui indiqué en chiffres, le prix indiqué en lettres prévaut. Le soumissionnaire doit écrire en chiffres et en toutes lettres les prix unitaires pour chaque poste du bordereau des prix unitaires et en chiffres uniquement pour le devis estimatif.

Article 8: Période de validité

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (180) jours à compter de la date limite de remise des offres. Toute soumission portant sur une période plus courte sera rejetée par Enda Pronat.

Article 9: Visite des sites

La visite du site est conseillée aux soumissionnaires. Cette visite devra permettre de se procurer toutes les informations qui pourront être nécessaires pour l'élaboration de l'offre et la conclusion d'un marché. Les frais occasionnés par une telle visite sont à la charge du soumissionnaire. Cependant un agent de Enda Pronat et un membre du comité des producteurs bénéficiaires sera sur place pour toute information utile.

Article 10 : Signature des soumissions

La soumission est signée par le soumissionnaire ou par son mandataire dûment habilité. La soumission et les pièces annexes sont établies en cinq exemplaires dont un original, portant la mention « original », et quatre copies marquées comme telles. Ces copies sont signées de la même façon que l'original. En cas de divergence ou de litige, l'original seul fait foi.

PRESENTATION DES SOUMISSIONS

Article 11 : Date limite

Les soumissions doivent parvenir à Enda Pronat à l'adresse, date et heure locale fixées dans l'avis d'appel d'offre.

Article 12 : Cachetage et marquage des enveloppes

La soumission ainsi que tous les documents annexes rédigés en français devront être envoyés, soit par voie postale, en recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt, contredélivrance d'un accusé de réception portant la date du dépôt et le numéro d'enregistrement.

Les offres sont présentées selon le "**principe de la simple enveloppe**". L'enveloppe devra être

fermée, et ne devra porter à l'extérieur que la seule mention suivante :

"Réponse à l'appel d'offre pour la construction des bureaux et support de réservoir d'eau pour la RNCP et l'AMPA."

Article 13 : Ouverture des soumissions

La procédure d'ouverture et d'évaluation des soumissions se déroule sous l'autorité de Enda Pronat.

Article 14: Évaluation des soumissions

14.1. La commission procède à la vérification du contenu de l'enveloppe, à l'examen et à l'évaluation des documents. L'original et toutes les copies de l'offre seront signés par le soumissionnaire ou par son mandataire dûment autorisé.

14.2. Si une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est rejetée par Enda Pronat et ne sera pas appréciée techniquement.

14.3. La commission dresse la liste des entreprises dont les documents fournissent des informations et des critères d'évaluation satisfaisants.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 15 : Choix de l'attributaire

15.1 Le choix de l'attributaire sera basé sur les évaluations suivantes :

1. Evaluation technique
L'évaluation technique s'effectuera sur la base des critères et de notation définis
 - a. Critères d'exclusion ; si non conforme, exclusion de l'offre.
 - b. Conformité administrative des offres ; si critère non rempli, élimination.
 - c. Conformité technique :
 - Références techniques, le plan de conception,
 - Références en Afrique de l'Ouest et ou en zone sahélienne,
 - d. Évaluation de la proposition de SAV, méthodologie, qualité de la proposition, organisation proposée, la base à ouvrir sur place pour l'exécution...
2. Évaluation financière
A l'issue de l'évaluation technique, les soumissions retenues feront l'objet d'une évaluation financière. Le montant effectif de la soumission est jugé après corrections éventuelles des erreurs de calcul qui auraient pu s'y glisser. L'offre jugée la moins disante parmi les offres techniquement recevables sera déclarée adjudicataire provisoire.

Article 16 : Notification de l'attribution du marché

Avant que n'expire le délai de validité des offres, Enda Pronat notifiera au soumissionnaire choisi que son offre est acceptée.

Après approbation du marché un (1) exemplaire original du marché sera transmis à l'attributaire.

Article 17 : Signature du Marché

Le marché est conclu selon la procédure.

III. REGLEMENTATION GENERALE AUX MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

III.1. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET TECHNIQUES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Article 1 : Loi et langue applicables au marché

La langue applicable au marché et à toutes les communications entre le Titulaire, et Enda Pronat est le français.

Article 2 : Ordre hiérarchique des documents contractuels

Le marché est constitué dans l'ordre hiérarchique des pièces suivantes :

- a) La lettre de Marché ;
- b) La soumission avec toutes ses annexes
- c) Le bordereau des prix ;
- d) Le détail quantitatif et estimatif ;
- e) Les plans, croquis et schémas d'installations ;

Article 3 : Programme d'exécution

Une proposition de programme de réalisation des travaux et la méthodologie décrivant de quelle manière le soumissionnaire se propose d'exécuter les prestations, incluant la justification du programme proposé, sont joints à la soumission.

Article 4 : Délai d'exécution

6.1. Le délai d'installation de trois mois à partir de la signature du contrat. Le bon de commande intervient dès signature. Le démarrage des travaux du système est au maximum 1 mois après le bon de commande.

Article 5 : Retards dans l'exécution

5.1. Si le titulaire n'exécute pas les prestations dans le ou les délais stipulés dans le marché, enda pronat a droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice des autres recours prévus par le marché, à une indemnité forfaitaire pour chaque jour ou portion de jour écoulé entre la fin du délai contractuel ou du délai prolongé (en vertu des clauses générales) et la date réelle d'achèvement

5.2. Le titulaire sera passible de pénalités de retard. Le nombre de jours de retard sera le nombre de jours calendaires, Week-end et jours fériés non déduits, écoulé entre la date contractuelle de livraison et la date effective constatée par procès-verbal de réception provisoire. Le montant de la pénalité est fixé à 1/1000^e de la valeur des fournitures ou des prestations concernées par jour de retard, à concurrence du plafond de 10 % de la valeur des fournitures ou des prestations au-delà duquel le contrat pourra être résilié.

Article 6 : Surveillance et contrôle

Afin de vérifier la qualité des fournitures, des visites sont prévues sur le site avant le montage des systèmes pour vérification de la qualité des fournitures.

Article 7 : Paiements

7.1. Le prix inclut la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements. Le prix

comprend également toute composante du service après-vente durant la période de la garantie. Tous les autres frais d'acheminement vers les sites, de gardiennage des équipements et installations jusqu'à la réception provisoire sont inclus dans les forfaits d'installation. Le paiement est effectué par virement bancaire.

7.2. Le marché est à prix fermes et non révisables. Les paiements se feront en F CFA. Les paiements seront échelonnés comme suit :

- 65% du montant du marché, après la conclusion du marché.
- 20% après réalisation de 50 à 80% des travaux d'installation
- 10% après la réception provisoire des travaux
- 5 % du montant du marché correspondant au solde à payer à l'échéance du délai de garantie et après réception définitive.

Néanmoins, ce paiement de 5 % pourra être effectué, à la demande du titulaire, en même temps que le paiement de 10 % s'il constitue un cautionnement garantissant le remboursement de la totalité de ce solde de 5 %. Ce cautionnement sera libéré de plein droit dans les 60 jours après la réception définitive des fournitures.

- Tous les paiements sont ordonnancés par le RAF de Enda Pronat.

En aucun cas, l'entrepreneur ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par le Maître de l'ouvrage pour revenir en cours d'exécution du marché sur les prix qu'il a proposés ou demander une quelconque indemnité.

Article 8: Réception provisoire

8.1. La réception provisoire sera prononcée lorsque les fournitures qui ont été installées, auront satisfait aux essais exigés et auront été mises en services.

8.2. Le titulaire notifiera par correspondance à Enda Pronat au moins sept (7) jours avant la date à laquelle il envisage de livrer les travaux. Enda Pronat proposera une date pour la tenue de la réception provisoire dans un délai de quinze (15) jours.

8.3. La réception provisoire sera prononcée par une commission composée d'un représentant de Enda Pronat, la commune de Palmarin ou Kafoutine, le représentant de l'administration territoriale, le représentant du poste de commandement. La réception des travaux s'effectuera en présence du titulaire ou de son représentant local.

Article 9 : Garantie

9.1. La garantie s'applique aux défauts de conception, de matières de fabrication, de dommages encourus durant le transport, le montage ou la mise en service ainsi que ceux résultant du fait de l'opération des systèmes conformément aux spécifications du fournisseur. L'application des clauses de garantie démarre à la date de la réception provisoire des travaux et mise en service.

Article 10 : Service après vente

Le soumissionnaire précisera dans une note spécifique, les conditions de mise en œuvre du SAV, notamment en ce qui concerne l'entretien, la réparation et l'approvisionnement en pièces de rechange. Si, pour des raisons quelconques, le titulaire ne pouvait réaliser sur place les réparations exigées, les frais de transport du matériel jusqu'à son siège et retour seront entièrement à sa charge.

Le service après-vente comprend pendant la période de garantie, l'exécution, à la charge du titulaire, de toute visite, entretien, remplacement de pièces et réparation préconisées par les fournisseurs ou nécessaires au bon fonctionnement immédiat et à long terme des systèmes.

Le service après-vente comprend après la période de garantie (après la réception définitive) :

- la mise en place d'un service après la période de garantie qui soit conforme aux exigences des spécifications techniques ;
- l'intervention et la remise en état en cas de panne dans les délais qui seront spécifiés ;
- la formation initiale de 3 personnes pour assurer l'entretien dont un membre du personnel de Enda Pronat,
- la Mise en place d'un système permettant la formation ultérieure de personnel de gestion de l'ouvrage.

Toutes ces prestations seront précisées dans le contrat d'entretien et de maintenance des équipements de pompage photovoltaïque signés individuellement entre les associations d'usagers et l'opérateur (groupement).

Article 11: Réception définitive

La réception définitive sera prononcée 12 mois après la date de réception provisoire, à condition que pendant cette période, le titulaire ait remédié aux défauts constatés lors de la réception provisoire, ainsi que celles survenues ultérieurement. S'il est prouvé que ces défauts sont imputables au Titulaire, celui-ci s'engage à livrer gratuitement, les pièces et composants de remplacement et assurer la mise en place de ceux qui se seraient révélés défectueux pendant la période de garantie.

Enda Pronat s'assurera que, pendant la période de garantie qui sera de deux (2) ans, le titulaire rectifie tout vice ou défaut de fonctionnement éventuel dûment constaté. Enda Pronat délivre au titulaire un certificat de réception définitive avec copie à la délégation de la SAED dans les trente (30) jours à compter de l'expiration de la période de garantie.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Travaux à Réaliser dans la Commune de Palmarin

Il s'agit d'une construction de nouveaux locaux sur une superficie de 496m² pour le poste de commandement de la RNCP constitué de :

- Un bureau pour le conservateur de la réserve.
- Une salle pour abriter les réunions du comité de gestion et autres ateliers de formation.
- Un bureau pour l'adjoint du conservateur
- Un bureau pour le comptable mais aussi pour le comité de gestion.
- Toilettes visiteurs
- Cuisine

Travaux à Réaliser dans la Commune de Kafoutine

- d'une extension de bureaux du poste de commandement de l'AMPA (Aire Marine Protégée) pour ce cas-ci il s'agit de construire une salle de réunion à l'étage du bâtiment déjà existant. Ce dernier a un toit terrasse ce qui facilite la construction d'une pièce R+1. Au niveau de l'étage la construction à faire est répartie comme suit : - une salle de réunion - une toilette - un espace pause-café (cuisine). Le bâtiment sera raccordé au réseau déjà existant sur le bâtiment du rez de chaussée (nous ferons en sorte que la tuyauterie suive le même réseau d'évacuation déjà existant)
- la construction de deux support de réservoir d'eau de hauteur 5m avec un diamètre de 2,5m pour deux périmètres maraichers (à Dianah dans la commune de Kafoutine), plus 6 bassins circulaire de stockage dans le périmètre maraicher du GIE de Diannah avec les dimensions suivantes : diamètre 1,5m et hauteur 90cm

DESCRIPTION DES TRAVAUX ATTENDUS:

Plan de conception pour chaque zone

Produire un plan architecture et plan béton armé pour la construction, en un ou deux paragraphes, résumez le plan de conception du projet sans omettre de couvrir l'ensemble des étapes de la conception débouchant sur la construction. Expliquez en termes clairs en quoi ce plan garantit la meilleure conception possible, notamment du point de vue de la conformité aux codes et de la sécurité des usagers finaux. Fournissez pour ce faire les renseignements suivants :

- la participation des autorités locales aux travaux et son examen ainsi que l'implication de la communauté;
- les dates charnières des étapes de la conception et toute autre information pertinente sur le processus de conception;
- les aspects d'accessibilité intégrés au plan
- la manière dont le volet d'égalité des sexes a été intégré dans la conception.

Y joindre le plan de réalisation des évaluations des répercussions sur l'environnement, conformément à la législation

Proposition et description détaillé des gros œuvres

Il s'agit de faire un dimensionnement avec un devis concernant tous les gros ouvrages à faire lors des travaux de construction (Fondation, élevage, dallage, revêtements sols et murs, Menuiserie, Plomberie sanitaire, Toiture, Électricité, peinture etc). Les doses en béton armé seront précisées de tous les ouvrages en béton, semelles, poteaux, linteaux, chaînages, escaliers, dalle, paillasse, acrotère, etc

Fournir des Informations sur la conception technique

- Codes du bâtiment adoptés, avec dates de publication. Justifier le choix du ou des codes et de leur application dans le pays d'accueil.

- Énumérez les autres normes ou standards techniques utilisées dans la conception.
- Indiquez les normes de santé et de sécurité applicables au projet.
- Donnez les paramètres sismiques ou de tremblement de terre proposés pour la conception, et expliquez comment ils ont été calculés.
- Donnez les paramètres de pression du vent proposés pour la conception, et expliquez comment ils ont été calculés.
- Nommez-le ou les ministères du gouvernement local responsables de l'approbation de la conception ainsi que le nom et les coordonnées de l'ingénieur responsable de l'approbation.

Estimation du budget

- 1) Présentez une estimation budgétaire détaillée des activités de construction par zone, dont les coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement – ventilés en deux catégories : coûts structurels et non structurels.

N.B :

Travaux structurels

Activités d'un projet dirigées sur la création, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement de biens corporels sous la forme d'immeubles, d'améliorations foncières de nature technique ou d'autres constructions d'ingénierie (routes, ponts, barrages, installations d'eau ainsi que d'assainissement et d'hygiène [WASH] telles que latrines, puits, points d'eau, réservoirs d'eau et réseaux de distribution d'eau). Parmi ces activités, mentionnons :

- les nouvelles constructions : érection d'une toute nouvelle structure, peu importe que le site en question ait été occupé ou non.
- la restauration : réparations servant à réhabiliter au moins une habitation ou d'autres structures à partir des parties substantielles d'une structure existante.
- l'extension : agrandissement de constructions par l'ajout d'espace.
- la conversion : modifications structurelles apportées à un bâtiment.

Travaux non structurels

Travaux qui n'affectent pas l'intégrité structurelle d'un élément structurel d'un bâtiment, améliorations foncières ou autres travaux de construction mineurs qui ne changent pas la structure, tels que travaux de peinture, installation de revêtement de plancher, remplacement de fenêtres et de portes, etc.

Calendrier

- Fournissez un plan de construction détaillé, étape par étape, de la phase de conception au terme de la construction.
- Y joindre les aspects afférents aux mesures d'atténuation et de protection de l'environnement selon chacune des activités de la construction.

Contrôle et surveillance de la qualité

Présentez un plan détaillé de contrôle de la qualité et de surveillance des travaux de construction. Ce plan doit comporter l'ensemble des mesures à mettre en place pour garantir une sécurité et une conformité (normes de conception, spécifications techniques, plan de gestion environnementale, Stratégie d'égalité des sexes, et autres éléments du PVC) sur les différentes phases de la construction. Indiquez pour chaque phase « l'autorité compétente » ou la personne physique ou morale responsable. Intégrez le contrôle de la qualité au calendrier de construction et joignez-y les mesures et protocoles de sécurité à mettre en place pour garantir que l'ensemble des éléments du PVC bénéficient d'un contrôle efficace.

Période de mise en service, transfert et garantie

Précisez le processus de mise en service, et joignez-y si nécessaire les documents concernant le transfert ainsi que la formation et la maintenance, dont la documentation sur la formation du personnel.

Précisez la manière dont le projet est transféré et à qui.

Renseignez enfin la période de garantie et son processus de résolution des problèmes.

LETTRE DE SOUMISSION

Déclaration du soumissionnaire s'engageant à exécuter les prestations conformément aux clauses et conditions du DAO

A l'attention de : Monsieur Mamadou Abdoulaye Sow, coordinateur des programmes de l'ONG Enda Pronat

Objet : *Appel d'offres concernant la sélection du Fournisseur et installation de matériel de pompage solaire photovoltaïque*

Monsieur le coordinateur,

PAR LA PRESENTE, LE SOUSSIGNE, (*nom, prénom, profession, nationalité et domicile*).....

.....

.....

réponds au nom de

.....

.....

..... à soumissionner pour l'appel d'offres cité en objet.

Ayant pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres et après avoir apprécié à mon (*notre*) point de vue et sous ma (*notre*) responsabilité la nature et les difficultés des prestations à exécuter, me soumetts et m'engage à exécuter (nous soumettons et nous nous engageons à exécuter) les prestations conformément aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres, moyennant le prix spécifié dans la Proposition Financière, contenue dans mon offre, que je joins.

Je m'engage (*nous nous engageons*) si ma (*notre*) soumission est retenue, à commencer à exécuter le marché à la date et dans les délais qui seront notifiés par Enda Pronat.

Je m'engage (*nous nous engageons*) à maintenir le montant de ma (*notre*) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Sont annexés à la présente soumission :

- les documents, qui, conformément aux stipulations du dossier d'appel d'offres, doivent être joints à la soumission;
- lorsque la soumission est déposée par un mandataire, l'acte authentique ou sous seing privé dont la signature des légalisées et qui lui délègue ce pouvoir de représentation

Fait à _____ le _____

Le(s) soumissionnaire(s) _____

DECLARATION DU MONTANT DE LA SOUMISSION

A Monsieur Mamadou Abdoulaye Sow, coordinateur des programmes d'enda Pronat

La Société (raison sociale ou dénomination, forme, nationalité et siège social) représentée par le soussigné.....
(nom, prénom, qualité),

Pour les groupements sans personnalité juridique, indiquer : Nous, soussignés,

..... (pour chacun : raison sociale ou dénomination, nationalité et siège social) constitués en groupement de sociétés pour soumettre notre offre en réponse à l'appel d'offres décrit ci-dessus, et représentés par le (s) soussigné(s)..... (pour chacun : nom, prénoms, qualité) :

i) nous nous engageons à exécuter ces prestations conformément aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres, moyennant la somme de (en toutes lettres en chiffres) Francs CFA, calculée sur la base des prix unitaires et forfaitaire et des quantités figurant au détail estimatif qui sont joints à la présente soumission :

(* la totalité du montant de notre soumission nous sera payée en monnaie nationale, soit en Francs CFA par crédit du compte bancaire n°

Sont annexés à la présente déclaration :

- les plan de conception ;
- Proposition et description détaillé des gros œuvres
- le devis estimatif et descriptif du contrat rempli, paraphé et signé ;
- le calendrier d'exécution des travaux;
- Fournir des Informations sur la conception technique
-

Fait à Le

le (s) soumissionnaire (s)

signature (s)

ANNEXES

A1 : Informations Générales sur le Projet

Contexte

Les populations des zones côtières et insulaires d'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques (Kifani et al, 2018). Composant déjà avec des sécheresses, leur environnement est plus exposé à l'érosion, à l'intrusion d'eau salée et aux inondations (IPCC, 2022). Des pratiques agraires non durables ont aussi appauvri les sols, menaçant leur sécurité alimentaire (IPCC 2019) et accentuant la pauvreté et la migration (GRDR et al. 2017). En Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo, ces zones abritent des écosystèmes riches en biodiversité (mangroves, îles, milieux humides) et indispensables pour les communautés. Dans ces zones, les communautés vivent de la pêche, de l'ostréiculture, de la cueillette de coquillages, de l'apiculture et une production agricole à petite échelle. Elles sont déjà témoins des effets des changements climatiques : calendriers traditionnels des semences et des récoltes dépassés, intrusion d'eau salée, vents violents ou longues périodes de sécheresse. La dégradation des écosystèmes rend plus vulnérables ces populations, et particulièrement les femmes et certaines minorités ethniques et autochtones (Tidiane Sané et al. 2021) qui sont souvent exclues des espaces de décision du territoire ou de gouvernance climatique (Dahou et al. 2007). En effet, les femmes sont les premières à souffrir de ces bouleversements en raison de normes patriarcales leur attribuant un statut socio-économique inférieur. Aussi, leurs rôles domestiques font qu'elles sont responsables d'assurer la sécurité alimentaire de la famille : fournir l'eau, le bois de cuisson, les aliments (ex. coquillages, fruits forestiers) et plantes médicinales à leur famille; des tâches de plus en plus ardues avec les changements climatiques (Goh, A. H., 2012; Fall 2009). La raréfaction de ces ressources et l'absence de système de gouvernance durable et intégré ont des conséquences graves sur les femmes et les peuples autochtones, venant ainsi exacerber les inégalités déjà présentes. Pourtant, les femmes et les populations autochtones jouent un rôle essentiel dans l'action climatique et la protection de la biodiversité, incluant dans les aires protégées (Anoko, 2008). Leurs savoirs locaux sur les ressources naturelles et leurs approches holistiques de pratiques agricoles (Oliver, 2016) ainsi que leurs aptitudes de collaboration font d'elles des leaders toutes désignées pour non seulement mettre en place des stratégies pour aider leurs communautés à mieux s'adapter au climat, mais aussi de participer pleinement au développement de politiques et initiatives durables (CCNUCC, 2022)..

1.1. Titre du projet

Action climatique féministe en Afrique de l'Ouest (ACF-AO).

1.2. Résumé

L'objectif du projet est d'amplifier les réponses communautaires à l'adaptation au climat en renforçant la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance locale de la biodiversité et l'action climatique, en améliorant les pratiques agroécologiques et la réhabilitation d'écosystèmes et en améliorant leur pouvoir économique grâce aux technologies appropriées et une commercialisation locale. En proposant une approche holistique alliant gouvernance locale des ressources naturelles, égalité des genres et agroécologie, ce projet permettra une plus grande résilience aux effets des changements climatiques pour les femmes, les peuples autochtones, et les communautés locales, dans les régions côtières et insulaires en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo. En associant les jeunes de ces zones, nous assurerons aussi la pérennité des apprentissages et des bonnes pratiques, tout en renforçant leur rôle dans la promotion de l'égalité des genres, l'action climatique et la protection de la biodiversité.

